Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 018-211800156-20260527-DC_2026_05_09-DE

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

-

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 27 MAI 2026

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	26

L'an deux mil vingt-six, le 27 mai le Conseil Municipal, dûment convoqué le 21 mai 2026 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Laurence RENIER, Maire ;
François GRESSET - Annette BUREAU – Sylvain DUVAL – Elvire SANCHEZ - Eric CARLIER – Florence LEDIEU – Didier RAFFESTIN – Mélanie GUIMARD Adjoints au Maire ;
François CHESNÉ - Françoise GELOTTE – Catherine GUERIN PELLETIER – Thierry GAUTROT - Sandrine DENGLOS – Jean-Jacques BOUILLO – Olivier JACQUINOT – Sophie BELLACHES – Lucile GROUSSEAU – Marie-Lyne LAGRANGE – Yann BOURGEOIS – Régis HAUTEMONT – Faustine POTEAU – Pierre-Marie FROMION – Benjamin CHAUSSERON – Kelly THOR – Julien BLONDEAU, Conseillers municipaux

Représentés **Xavier ADAM** **(procuration à Olivier JACQUINOT)**

Excusés **Véronique RIBALLET**
Isabelle FIGUEIRIDO

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance, **Mme GELOTTE** ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 2026/05/09 – Bilan d'activités 2025 du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que selon l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales, chaque année le Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne fait parvenir aux communes membres son rapport d'activités de l'année écoulée.

Ce rapport est transmis en annexe.

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, et sur l'avis favorable de la 9ème commission en date du 20 mai 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : PREND acte du bilan d'activités 2025 transmis par le Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne tel que joint en annexe.

Diffusion sur le site internet de la Commune le : 28/05/2026

Transmis au contrôle de légalité le : 28/05/2026

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour extrait conforme :

Le Maire,
Laurence RENIER

MAIRIE D'AUBIGNY-SUR-NERE (CHER)

La Secrétaire de séance
Françoise GELOTTE

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 018-211800156-20260527-DC_2026_05_09-DE

SANCERRE SOLOGNE
Syndicat Mixte du Pays

7, rue de la Gare
18260 Vailly sur Sauldre
Tél. : 02 48 73 99 01
contact@pays-sancerre-sologne.com

SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANCERRE SOLOGNE

BILAN D'ACTIVITÉS 2025

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 018-211800156-20260527-DC_2026_05_09-DE

SOMMAIRE

Identité du Pays Sancerre Sologne
- Périmètre
- Coordonnées,
- Équipe

Rapport d'activités 2025
- Réunions du Syndicat de Pays
- Budgets

- Contractualisation avec le Conseil Régional du Centre – Val de Loire
 - Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2022-2028
- Contractualisation avec l'État
 - Contrat Territorial de Relance et de Transition Écologique (CRTE) 2021-2026
 - Contrat d'Objectif Territorial en faveur des Énergies Renouvelables thermiques (COT EnR) 2023-2026
- Contractualisation avec l'Europe
 - LEADER 2023-2027

Thématique
- Économie - Emploi
 - Projet Alimentaire de Territoire (PAT)
 - Vitrine des métiers du Pays Sancerre Sologne – Espace de coworking
 - Mission Locale du Pays Sancerre Sologne
- Économie touristique
 - Circuits équestres
 - Route d'Artagnan – Liaison Sancerre/Chambord
 - Circuits vélo
- Environnement
 - Trame verte et bleue du Pays Sancerre Sologne
 - Natura 2000
 - Opération « Jachères et espaces fleuris »
- Services à la population
 - Plan de mobilité rurale
 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) 2019-2024
 - Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE)
 - Pacte Territorial France Rénov'
 - Contrat Local de Santé (CLS)
 - Agenda 21 local

Compétence optionnelle
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Sancerre Sologne

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 018-211800156-20260527-DC_2026_05_09-DE

IDENTITÉ DU PAYS SANCERRE SOLOGNE

Périmètre

- 52 communes depuis le 01/01/2020 (62 communes jusqu'au 31/12/2019)
- **33 098** habitants (population légale 2022 en vigueur au 01/01/2025)
 33 193 habitants (population légale 2021 en vigueur au 01/01/2024)
 33 382 habitants (population légale 2020 en vigueur au 01/01/2023)
 33 615 habitants (population légale 2019 en vigueur au 01/01/2022)

Coordonnées

Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne
7, rue de la Gare
18 260 VAILLY-SUR-SAULDRE
Tél. 02 48 73 99 01
mail : contact@pays-sancerre-sologne.com
Site Internet : www.pays-sancerre-sologne.com
https://www.facebook.com/Syndicat-Mixte-du-Pays-Sancerre-Sologne-750283255008642/

Équipe

- Présidente : Laurence RÉNIER (Maire d'Aubigny sur Nère)

- Agent de Développement : Carole VENIN
- Chargée de mission habitat : Emmanuelle HÉLIARD
- Chargé de mission mobilité : Lionel AKUE (depuis le 18/08/2025)
- Chargé de mission santé : Alpha Issaga DIALLO
- Secrétaire - Comptable : Christine PITAULT

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 018-211800156-20260527-DC_2026_05_09-DE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

Réunions du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne

- 5 réunions du Comité Syndical,
- 5 réunions du Bureau Syndical,

Budgets

Budget principal

- Nomenclature budgétaire : M57 depuis le 01/01/2022
- Budget principal 2025 du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne s'équilibre en dépenses et en recettes
 - En fonctionnement pour 1 004 009.12 €
 - En investissement pour 71 119.49 €
- Participation des communes et communautés de communes au budget primitif : 6.30€ par habitant,
- Participation des communes à la Mission Locale du Pays Sancerre Sologne : 1.20 € par habitant.

Budget annexe SCoT

- Pas de participation des communautés de communes (« Pays Fort, Sancerrois, Val de Loire » et « Sauldre et Sologne ») pour l'année 2025.

Le Syndicat Mixte à la carte exerce aux lieu et place de toutes les communes membres des compétences obligatoires et facultatives

COMPETENCES OBLIGATOIRES

1 - Élaboration et mise en œuvre d'une politique partenariale de développement et d'aménagement sur l'espace géographique constituant le Pays Sancerre Sologne notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure des contrats de Pays,
2 – Comité de Bassin d'Emploi Aubigny-Belleville.

COMPETENCE OPTIONNELLE

SCoT : élaboration, suivi et révision.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 018-211800156-20260527-DC_2026_05_09-DE

CONTRACTUALISATION AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE

Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Sancerre Sologne 2022 – 2028

- 10/06/2021 : transmission du projet au Conseil Régional
- 07/12/2021 : réunion de négociation
- 18/02/2022 : signature du CRST par les communautés de communes, la commune d'Aubigny sur Nère, le Conseil Régional et le Syndicat de Pays
- 2022 : 4 Comités de Pilotage (CoPil) : 29 dossiers validés pour une montant de subvention CRST de 1 357 000 €
- 2023 : 3 Comités de Pilotage : 19 dossiers validés pour une montant de subvention CRST de 538 200 €
- 2024 : 3 Comités de Pilotage : 15 dossiers validés pour une montant de subvention CRST de 413 900 €

2025

- 04/02/2025 : validation par le Comité Syndical du dossier de révision du programme d'actions à l'issue de la procédure de bilan mi-parcours
- 13/02/2025 : 1 Comité de pilotage : 8 dossiers validés pour une montant de subvention CRST de 175 800 €
- 04/03/2025 : dépôt du projet de bilan mi-parcours au Conseil Régional
- 25/05/2025 : présentation du projet de bilan mi-parcours devant la 5e commission du Conseil Régional « Territoire, agriculture, alimentation »
- 06/06/2025 : validation du bilan mi-parcours en Commission Permanente Régionale
- 18/06/2025 et 21/10/2025 : 2 comités de pilotage : 15 dossiers validés pour une montant de subvention CRST de 683 000 €
- 12/12/2025 : signature du bilan mi-parcours

Au 31 décembre 2025 : taux d'engagement : 52 % soit 3 492 400 € pour 92 dossiers

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 018-211800156-20260527-DC_2026_05_09-DE

CONTRACTUALISATION AVEC L'ÉTAT

Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du Pays Sancerre Sologne 2021-2026

Qu'est que le CRTE ?

- Un outil pour le **projet de territoire**,
- Mobilisant **l'ensemble des acteurs territoriaux** ; État, collectivités, entreprises, acteurs socio-économiques, habitants, ...
- Il permet aux projets recensés de **bénéficier des subventions traditionnelles** irriguées par le plan de relance ; FNADT, DETR, DSIL, volet territorial du CPER, CRST, contrats divers (ACV, PVD, TI, ...), ADEME, fonds spécifiques, ...
- Pour les projets :
 - **en faveur de la relance économique et de la transition écologique**,
 - les projets **de grandes envergure, structurants** pour le territoire ou à une échelle plus locale.

- 23/10/2027 : courrier au Préfet sollicitant l'inscription du Syndicat de Pays à une nouvelle contractualisation avec l'Etat
- 26/02/2021 : validation du périmètre du CRTE du Pays Sancerre Sologne par l'Etat
- 30/11/2021 : validation du projet de CRTE du Pays Sancerre Sologne par le comité syndical
- 15/12/2021 : signature du CRTE par l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, les Communautés de Communes « Pays Fort Sancerrois Val de Loire » et « Sauldre et Sologne » et le Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne
- 18/11/2022 : Comité de Pilotage avec les financeurs : Etat, Région, Département
- 07/12/2023 : Comité de Pilotage et signature de la convention financière 2023-2024
- 23/01/2024 : Bureau Syndical pour validation des dossiers proposés au CRTE
- 20/03/2024 : réunion technique avec les financeurs : Etat, Région, Département
- 03/12/2024 : Comité de Pilotage et signature de la convention financière 2024-2025
- **02/12/2025** : Comité de Pilotage et signature de la convention financière 2025-2026

Contrat d'Objectif Territorial en faveur des Energies Renouvelables thermiques (COT EnR) 2023-2026

Les Pays Loire Val d'Aubois et Sancerre Sologne se sont associés pour s'engager dans un COT EnR.

Les objectifs du COT EnR :

- Développement durable
 - Réduire l'empreinte carbone du territoire
 - Développer l'emploi et les filières économiques locales
 - Faire des économies de fonctionnement
- Favoriser la transition énergétique
 - Réaliser au moins **10 projets** d'énergie renouvelable
 - Installer une quantité d'EnR au moins égale à **3 000 Mwh**
 - Favoriser une part d'installation, autres que le bois énergie, **supérieure à 20%**

Les bénéficiaires sont :

- collectivités, EPCI, autre entreprise publique
- entreprises (industrie, artisanat, agriculture, tertiaire...), associations disposant d'un numéro de SIRET

L'animation du dispositif est assurée par la cellule départementale multi-EnR.

- 01/06/2023 : signature du contrat avec l'ADEME et le Conseil Régional
- 25/06/2024 : réunion bilan 1ère année à Herry
- **juin 2025 : 26,88 % de réalisation par rapport aux objectifs**

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 018-211800156-20260527-DC_2026_05_09-DE

CONTRACTUALISATION AVEC L'EUROPE

Leader Berry Val de Loire 2023-2027

Le Pays Sancerre Sologne et le Pays Loire Val d'Aubois ont décidé de poursuivre l'association en vue de la présentation d'une nouvelle candidature commune LEADER (programme spécifique du Fond Européen Agricole pour le Développement Rural = FEADER) pour la programmation 2023-2027. Un appel d'offre a été lancé en avril 2022 et a permis de sélectionner un bureau d'études (Strateal), qui a apporté son aide technique pour la définition et la rédaction du dossier de candidature. Le Pays Loire Val d'Aubois devient chef de fil du dispositif LEADER.

- 06/07/2022 : séminaire en vue de l'élaboration de la candidature
- 30/09/2022 : dépôt de la candidature LEADER auprès du Conseil Régional
- 15/12/2022 : candidature validée par le Conseil Régional pour en enveloppe financière de **1 135 000 €.**
- 01/08/2023 : recrutement de Sonia Bourgoin, chargée de mission LEADER.
- 01/12/2023 : assemblée du GAL : installation et élections (M. MECHIN, président du GAL, Mme RENIER, vice-présidente du GAL)
- 19/12/2023 : signature de la convention LEADER 2023-2027
- 12/01/2024 : assemblée du GAL : validation du règlement intérieur et présentation de l'organigramme

2025

- 07/04/2025 : Comité de Programmation
- 01/07/2025 : Comité de Programmation
- 28/11/2025 : Comité de Programmation

Au 31 décembre 2025 : **Taux de programmation : 61 % soit 693 330 €**

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 018-211800156-20260527-DC_2026_05_09-DE

Dans le cadre de la contractualisation avec le Conseil Départemental, le Conseil Régional, l'État et/ou l'Union Européenne des opérations sont menées dans différentes thématiques

ÉCONOMIE ET EMPLOI

Projet Alimentaire de Territoire (PAT)

Le Syndicat de Pays accompagne tant techniquement que financièrement, depuis plusieurs années, des projets en lien avec le développement d'une agriculture raisonnée et durable et la promotion d'une alimentation locale et de qualité.
De plus, des projets agricoles et alimentaires portés par des associations, des collectivités, des producteurs, des exploitants agricoles se mettent en place ponctuellement sur le territoire du Pays sans réelle cohérence et concertation.
Fort de ce constat, le Pays, à l'occasion de l'élaboration de son SCoT et en prenant compte de l'évolution des besoins des habitants, a souhaité aller plus dans la structuration et s'est engagé dans une démarche de programme alimentaire de territoire répondant aux dimensions économique (création de valeur ajoutée), environnementale (préservation des paysages et de la biodiversité) et sociale (lutte contre la précarité alimentaire) à l'échelle de son territoire.

- avril 2021 : dépôt de la candidature du Pays à l'appel à projets national 2020-2021 – PNA
- septembre 2021 : labellisation du projet alimentaire territorial du Pays Sancerre Sologne
- 21/09/2022 : Comité de Pilotage de lancement de l'étude avec Auxilia
- 20/02/2024 : validation du plan d'actions par le comité syndical
- 08/08/2024 : accord pour prolongation de labellisation PAT
- 13/12/2024 : point presse pour présentation du Défi Alimentation 2025
 2025
- 16/10/2025 : Opération « Agrilocal : Au pré de la ferme » à la MARPA de La Chapelle d'Angillon
- 28/11/2025 : point presse pour présentation du Défi Alimentation 2026

Vitrine des Métiers du Pays Sancerre Sologne – Espace de Coworking

Le projet de vitrine des métiers inscrit au 3e Contrat Régional de Pays est né du constat de l'absence de lieu d'information sur les métiers à destination des jeunes et des demandeurs d'emploi (métiers porteurs, formation…).
Le projet, qui prend place dans un ancien atelier du collège d'Aubigny sur Nère, comprend deux espaces : bureau – lieu de conférence – bornes interactives et accueil d'ateliers de démonstration.

- 2013 : travaux de rénovation
- décembre 2013 : ouverture au public avec l'animation qui est assurée par l'association de gestion de la Maison de l'Emploi
- 20/12/2013 : Inauguration en présence du Conseil Régional, du Conseil Général et de l'Etat.
- septembre 2014 : le Syndicat de Pays reprend l'animation de la Vitrine suite à la dissolution de l'association de gestion de la Maison de l'Emploi. La Vitrine des Métiers est ouverte tous les mercredis.
- juin à décembre 2016 : réflexion lancée sur l'ouverture d'un espace de coworking au sein de la Vitrine des Métiers (réunions avec élus et professionnels, rencontres avec cowork'in Bourges)
- **27/04/2018 : Inauguration de l'espace de coworking**

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 018-211800156-20260527-DC_2026_05_09-DE

- 2019 : convention de mise à disposition à titre gracieux d'une partie des locaux de la Vitrine des Métiers pour l'accueil de l'espace de coworking, espace géré par l'association cowork'in Bourges. Une quinzaine de coworkeurs utilisent l'espace coworking.
- 2020 : poursuite du partenariat avec l'association cowork'in Bourges pour la gestion de l'espace de coworking. Maintien de l'ouverture aux coworkeurs en respectant les règles sanitaires pendant les deux confinements. Installation de la fibre.
- 2021 : création de l'association cowork in Aubigny, partenariat avec la nouvelle association
- 2023 : convention de mise à disposition du bâtiment avec l'association cowork in Aubigny moyennant participation financière
- 2024 : convention de mise à disposition du bâtiment avec l'association cowork in Aubigny qui assure les frais de fonctionnement du bâtiment (eau, électricité, communication ...)
- **2025** : convention de mise à disposition du bâtiment avec l'association cowork in Aubigny qui assure les frais de fonctionnement du bâtiment (eau, électricité, communication ...)

Mission Locale du Pays Sancerre Sologne

La Mission Locale du Pays Sancerre Sologne remplit une mission de service public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes âgés de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, résidant sur le bassin d'emploi Aubigny-Belleville.
Participation financière du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne au fonctionnement de la Mission Locale à hauteur de 1.20 € par habitant en 2025.

Bilan 2025 :

- 1 032 jeunes en contact (dont 532 jeunes accompagnés) et 162 nouveaux inscrits (F=64, H=98) = **Augmentation de 16,5% d'accueil de nouveaux jeunes par rapport à 2024. Cette augmentation est liée à la Loi du Plein Emploi avec ré orientation par France Travail des jeunes via le diagnostic d'inscription.**
- **484** jeunes sont entrés dans une situation active dont
 - 267 en CDD
 - 37 en CDI
 - 175 en contrat d'intérim
 - 5 en contrat aidé
 - 57 entrées en formation
 - 19 en contrat en alternance (apprentissage = 16 et contrat de pro = 3)
 - 13 ont repris une scolarité
 - 10 ont signés un service civique et bénévolat
 - 110 périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) - stages ont été réalisées.
- 120 jeunes sont entrés sur le dispositif « Contrat d'Engagement Jeunes » sur un objectif de 120 **soit 100% de l'objectif**
- 246 entrées en Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) pas d'objectif ciblé sur 2025
- Suivi Délégué : n'existe plus. Depuis le 1er janvier 2025 : Inscription automatique à FT avec ré orientation ML pour les jeunes ayant un profil Socio-Professionnel
- 51 jeunes ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
- 6 809 Actions d'accompagnement (Ateliers – Informations collectives – Entretien Individuel - Médiation avec des services extérieurs)
- 77% des jeunes accompagnés sont issus d'une zone d'habitation ZRR

Enveloppes financières consommées dans le cadre des dispositifs

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 018-211800156-20260527-DC_2026_05_09-DE

- PACEA = 22 120€ avec une moyenne de 375€/jeune. Baisse de l'enveloppe accordée par la DGEFP sur 2025
- CEJ = 237 406€ avec une moyenne de 1 615€/jeune tout au long de la durée du dispositif. Plus de renouvellement en 2025

Bus CEJ :

- 26 716 kilomètres parcourus, soit 26 716€ de dépenses. Les communes participent à hauteur de 0,20centimes par km sur les 1,20€ / habitant soit un montant total fléché de 7 975€.
- 94 jeunes ont bénéficié de la navette
- 27 communes desservies

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 018-211800156-20260527-DC_2026_05_09-DE

ÉCONOMIE TOURISTIQUE

Circuits équestres

Le Syndicat de Pays a fait du développement de l'économie touristique un axe majeur de son action dès 1998. C'est ainsi qu'est né le concept de « Pays des balades et des randonnées ».
La randonnée équestre tient une place particulière dans ce projet global et depuis 2002, le Syndicat de Pays a multiplié les initiatives en la matière, notamment en soutenant la création de structures équestres et en réalisant un travail important sur les itinéraires de randonnée.
Le Pays dispose d'un réseau de plus de 700km balisés depuis 2015.
Depuis 2017, avec le concours du CDTE18, de la FFE et des Amis des Chemins de Sologne, les treize itinéraires ont été intégrés à la base régionale SIG (données GPS).
En 2021, il est demandé aux communes concernées par les modifications de parcours de délibérer pour valider les modifications et leur inscription au PDIPR (Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée).
En 2023, la totalité du balisage des circuits équestres a été révisé par le CDTE18 et l'association les Amis des Chemins de Sologne.
En 2024, une nouvelle carte présentant les itinéraires est éditée avec le concours des fonds LEADER.
En 2025, le CDTE 18 et l'association les Amis des Chemins de Sologne ont ponctuellement révisé le balisage.

Route d'Artagnan – Liaison Sancerre/Chambord

En 2021, le projet de route d'Artagnan, itinéraire culturel du Conseil de l'Europe depuis le 19 mai 2021, se déploie depuis plusieurs mois sur le territoire de la Région Centre-Val de Loire.
Le Syndicat de Pays qui depuis plusieurs années avec le CDTE, l'association des Amis des Chemins de Sologne et les centres équestres locaux, œuvre au développement de l'offre de randonnées équestres sur son territoire, a lancé une réflexion pour la création d'un axe équestre Sancerre-Chambord avec les partenaires locaux.
Un comité de pilotage a été créé à cet effet et s'est réuni mi-2021.
Des propositions de parcours sont à l'étude avec le CDTE et le Comité Régional Equestre avec le concours des deux offices de tourisme du territoire.

- 30/11/2023 : COPIL pour valider le projet d'itinéraire.
- 2024 : consultation du service des routes du Conseil Départemental concernant l'itinéraire retenu, travail avec les communes d'Aubigny sur Nère et Oizon pour modifier le parcours suite aux remarques du Département.
- **2025** : accord du service des routes du Conseil Départemental sur le projet d'itinéraire, demande en cours de l'avis du Préfet sur la traversée de routes à grande circulation

Circuits Vélo

Le Pays dispose de 7 topo-fiches régulièrement actualisées qui sont diffusées dans les Offices de Tourisme du territoire.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 018-211800156-20260527-DC_2026_05_09-DE

ENVIRONNEMENT

Trame verte et bleue du Pays Sancerre Sologne

Juillet 2014 : Validation en assemblée syndicale de la cartographie, des enjeux et de la tranche complémentaire concernant la définition du programme opérationnel d'actions
2016 : Plusieurs opérations ont été lancées :

- Réalisation d'un inventaire de la biodiversité communale (IBC) à Boulleret,
- Information sur les espèces envahissantes,
- Cartographie des marres en cours au niveau départemental,
- Réalisation de plans de gestion différenciée des espaces verts sur 17 communes du Pays.

2017 : Poursuite des opérations lancées :

- Réalisation d'un inventaire de la biodiversité communale (IBC) à Santranges,
- Réalisation d'un plan de gestion différenciée des espaces verts pour une commune supplémentaire,
- Acquisition de matériel adapté à la gestion alternative des espaces verts pour 9 communes.

2018 : Poursuite des actions engagées : acquisition d'un récupérateur d'eau pour une commune.
2019 : De nouvelles actions ont été conduites :

- Lancement d'une réflexion autour d'un verger conservatoire sur la châtaigne à Santranges,
- Aménagements environnementaux (restauration de mare, création d'un sentier pédagogique ludique et interactif, installation d'un apiscope) à Boulleret,
- Actions d'animation et de communication (création d'un programme de formation et d'animation autour du thème du jardin, création d'un livret sur la biodiversité locale) à Boulleret,
- Aménagements pédagogiques pour la découverte de deux espaces naturels remarquables : Iles de la Gargaude à Ménétréol sous Sancerre et la Tourbière des Landes à Ménétréol sur Sauldre par le Conservatoire d'Espaces Naturels,
- La Loire pour tous : création d'un réseau de parcours de découverte du patrimoine naturel et culturel ligérien adaptés à l'accueil des publics en situation de handicap sensoriel et mental aux îles de la Gargaude par l'association « braille et culture ».

2020 : une action engagée : réalisation d'un inventaire de la biodiversité communale (IBC) à Aubigny sur Nère.
2021 : De nouvelles actions sont engagées :

- Réalisation d'un inventaire de la biodiversité communale (IBC) à Savigny en Sancerre, à Sainte Montaine et à Saint Satur
- Valorisation d'une zone humide (inventaire, création d'un circuit d'interprétation, constitution d'un collectif, fabrication d'un outil de curage, animation de terrain en direction du grand public, chantier participatif) à Bannay

2022 : une action engagée : sentier pédestre des Genièvres : découverte sensorielle de la nature accessible à tous par la Maison de Loire du Cher
2023 : Une action engagée : réalisation d'un inventaire de la biodiversité communale (IBC) à Méry ès Bois par Nature 18
2024 : Deux actions engagées :

- Réalisation d'un inventaire de la biodiversité communale (IBC) à Ménétréol sous Sancerre par Nature 18
- Réalisation d'étude pour évaluer l'efficacité de l'ADN environnemental pour la détection des écrevisses et de la peste de l'écrevisse portée par la Fédération Départementale de Pêche

2025 : Une action engagée : création d'un sentier dédié à la biodiversité à Sainte Montaine

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 018-211800156-20260527-DC_2026_05_09-DE

Natura 2000

Site « Massifs forestiers et rivières du Pays Fort » et site « coteaux calcaires du Sancerrois »
Le Syndicat de Pays assure depuis juin 2010 la présidence des Comités de Pilotage et l'animation des DOCOB de ces deux sites.
2020 : Suite aux élections municipales de mars 2020, élection des présidents des deux sites : Pascale MARQ pour le site « coteaux calcaires du Sancerrois » et Vincent PARISSE pour le site « Massifs forestiers et rivières du Pays Fort »
2021 : Actions conduites :

- Actions sur les pelouses du Champ Persil (Saint Céols) (diagnostic écologique)
- Action sur les pelouses du Sancerrois (Bué-Sancerre-Crézancy en Sancerre) (réflexion sur les biens sans maitre, sorite de sensibilisation, projet de restauration)
- Préservation des écrevisses à pattes blanches (état des lieux des populations, préparation du programme d'actions)
- Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) (animation, diagnostics écologiques)
- Actions de communication.

2022 : Le Conservatoire d'Espaces Naturels de la région Centre est choisi pour assurer l'animation des deux sites pour trois ans. Actions conduites :

- Préservation des écrevisses à pattes blanches (étude de population réalisée en appliquant la méthode de « capture-marquage-recapture », ...).
- Organisation de chantiers bénévoles (organisé conjointement avec l'UVS dans le cadre de la semaine de la biodiversité du BIVC, ...)
- Mise en place et suivi de projets pastoraux

2023 : Actions conduites :

- Signature d'une charte avec la commune de Sens Beaujeu
- Broyage de restauration et entretien des pelouses aux Luneaux (Sancerre) par l'UVS
- Chantier de restauration de pelouses calcicoles à Veaugues et Morogues
- Participation au PAEC avec la chambre d'agriculture
- Sortie grand public aux Luneaux
- Préparation de panneaux pédagogiques.

2024 : Actions conduites :

- Formation à la reconnaissance et la recherche des écrevisses organisée en mai,
- PAEC, réalisation de 3 diagnostics écologiques et accompagnement à la contractualisation
- Courrier d'information aux notaires
- Démarchage des établissements scolaires pour organiser des actions dans le cadre de Natura 2000
- Information des communes sur le projet de pose de panneaux d'information,
- Déploiement de l'éco-pâturage en réflexion à Bué.

2025 : Actions conduites :

- Préservation des écrevisses à pattes blanches : détection des écrevisses avec l'ADN environnemental
- Contrat N2000 : un contrat a été déposé pour 3 ans
- Pelouses du Sancerrois : pour le 2e année consécutive mise en place d'un pâturage ovin
- Communication : création d'un site Internet.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 018-211800156-20260527-DC_2026_05_09-DE

Opération « Jachères et espaces fleuris »

Opération menée par la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher.
Une convention financière annuelle est conclue avec les différents partenaires : Fédération Départementale des Chasseurs, Conseil Départemental et les trois Pays et le PETR du Cher.
➔ Participation du Pays Sancerre Sologne aux réunions concernant les modalités de mise en œuvre de cette opération et contribution à la communication auprès de la population et à la diffusion des semences sur le territoire du Pays (accueil au siège du Syndicat, envoi aux communes et aux particuliers).
En 2025, 720 sachets ont été distribués aux particuliers sur le territoire du Pays Sancerre Sologne.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 018-211800156-20260527-DC_2026_05_09-DE

SERVICES A LA POPULATION

Plan de mobilité rurale

Le Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne a défini, en 2019, son plan de mobilité rurale à dix ans qui comprend 15 actions.
La formulation de ce plan de mobilité repose sur un diagnostic initial mettant en évidence plusieurs constats essentiels. Tout d'abord, le territoire se caractérise par un environnement majoritairement rural, situé à la jonction de deux régions et de quatre départements. Les déplacements principaux convergent vers quatre destinations clés : Bourges, Cosne-sur-Loire, Sancerre-Saint Satur et Aubigny-sur-Nère. Parmi les habitants du territoire, sept actifs occupés sur dix exercent leur activité sur le territoire, et près de neuf sur dix optent pour la voiture comme moyen de transport pour se rendre au travail.
De plus, le réseau viaire est hiérarchisé de manière cohérente, priorisant les échanges routiers orientés vers l'extérieur et d'une desserte hiérarchisée et organisée en rabattement vers les pôles externes. Cependant, l'offre de transports collectifs est globalement jugée négativement et largement méconnue, tandis que la pratique des modes de déplacement doux est principalement associée aux loisirs. Dans cette dynamique, des initiatives en matière de mobilités alternatives et solidaires sont à valoriser et la coordination des actions de mobilité existantes et à venir se révèle être une nécessité.
Le plan de mobilité comprend 15 actions réparties au sein de 5 axes d'intervention :

- Axe 1 : développer les transports collectifs et l'intermodalité sur le territoire
 1. Optimiser les services des lignes 100, 110 et 437 de manière à permettre les déplacements des actifs se rendant sur le territoire
 2. Créer des liaisons interurbaines transversales : Sancerre <> Aubigny-sur-Nère pour désenclaver le Pays Fort (pour les personnes en recherche d'emploi, les captifs, les touristes)
 3. Améliorer les PEM actuels et identifier/aménager un « point de rencontre des mobilité » dans chaque bassin de vie permettant d'interconnecter les offres de mobilité
 4. Expérimenter de nouvelles navettes communales
 5. Optimiser les 2 système de TAD, et répartir les dessertes sur la semaine en lien avec les usages (courses, maison de santé ...)
- Axe 2 : promouvoir les solutions collaboratives/alternatives
 6. Créer un réseau d'aires de covoiturage aux abords des axes structurants et des pôles d'intermodalité du territoire
 7. Développer un réseau d'autostop organisé qui couvre l'ensemble du territoire
- Axe 3 : favoriser les modes actifs
 8. Créer un maillage de liaisons cyclables à l'échelle de certains bassins de proximité pour relier les communes dans les zones au relief le moins contraint
- Axe 4 : accompagner les publics spécifiques
 9. Développer des services à distance et itinérants pour limiter les besoins de déplacements
 10. Mettre en place des programmes d'écomobilité scolaire pour apprendre les bonnes pratiques et développer les pédibus et vélobus
 11. Développer les plans de mobilité (entreprise, administration) à l'échelle de zones (ZI, ZAC...)

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 018-211800156-20260527-DC_2026_05_09-DE

12. Accompagner la création d'un garage solidaire, avec location multimodale et une vocation sociale

- Axe 5 : communiquer et mettre en œuvre le PMR
 13. Créer un guide/plateforme de la mobilité sur le territoire, pour rassembler et faire connaître les offres de mobilité, les initiatives de mobilité solidaire …
 14. Développer des évènements autour de la mobilité durable (s'appuyer sur la semaine de la mobilité durable)
 15. Recruter un chargé de mission mobilité pour conduire la mise en œuvre du PMR

Depuis septembre 2020, date de recrutement d'un chargé de mission mobilité plusieurs actions ont été engagées :

« Savoir Bouger » projet en faveur de l'autonomie de mobilité des jeunes du Pays Sancerre Sologne – travaux préparatoires
Le projet « Savoir Bouger » s'inscrit prioritairement dans l'Axe 4 – *Accompagner les publics spécifiques* du Plan de Mobilité Rurale du Pays Sancerre Sologne, et plus particulièrement dans les actions visant à renforcer l'autonomie des publics rencontrant des difficultés de mobilité. Destiné en priorité aux jeunes du territoire, ce programme, en partenariat avec la Mission Locale a pour objectif de leur permettre de mieux comprendre, anticiper et organiser leurs déplacements, que ce soit pour l'accès à l'emploi, à la formation, aux services ou aux activités du quotidien. Il répond à un enjeu fort de lutte contre l'isolement et de réduction des freins à la mobilité en milieu rural.
Par sa méthodologie pédagogique et participative, « Savoir Bouger » contribue également à l'Axe 5 – *Communiquer et mettre en œuvre le PMR*, en rendant lisibles et accessibles les dispositifs de mobilité existants sur le territoire. Le programme est structuré autour de plusieurs ateliers progressifs permettant aux participants de découvrir leur territoire, d'identifier leurs besoins, de recenser les aides et solutions disponibles, puis de construire et tester des itinéraires concrets. L'utilisation d'outils interactifs (cartes, supports numériques, jeux, quiz) favorise l'appropriation des offres de mobilité et participe à une meilleure diffusion de l'information mobilité auprès des jeunes.
Enfin, le projet participera indirectement aux objectifs transversaux du PMR en matière de cohésion sociale et d'appropriation des solutions de mobilité, en créant une dynamique collective autour des usages réels du territoire. Le déploiement progressif du programme se fera **à partir de janvier 2026**, sous la coordination du Chargé de mission mobilité, il doit permettre une montée en compétence durable des participants, une meilleure connaissance des ressources locales et un accès facilité aux dispositifs existants. « Savoir Bouger » constitue ainsi une action structurante du PMR, pleinement adaptée aux réalités du Pays Sancerre Sologne et complémentaire des autres actions menées en faveur des publics spécifiques.

Contrat Opérationnel de Mobilité
Le Pays Sancerre Sologne est associé avec la Région Centre-Val de Loire pour l'élaboration du Contrat Opérationnel de Mobilité (COM). Prévu par la Loi d'Orientation des Mobilités, ce contrat constitue un outil stratégique visant à décliner, à l'échelle du bassin de mobilité Sancerre Sologne, le rôle de chef de file de la Région en matière de mobilité et à assurer une meilleure coordination des politiques publiques entre les différents acteurs concernés.
Ce partenariat s'est traduit par la participation active du territoire au Comité local des partenaires, instance de concertation réunissant la Région, les collectivités, les opérateurs de transport et les acteurs locaux. Les échanges ont permis de partager un diagnostic territorial commun portant sur l'offre existante (lignes régulières, transport à la demande, transports scolaires, mobilités actives, covoiturage) et sur les usages réels du territoire. Cette démarche contribue également aux objectifs de l'Axe 1 – *Développer les transports collectifs et l'intermodalité*, en favorisant une vision globale et cohérente des services de mobilité à l'échelle du bassin.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 018-211800156-20260527-DC_2026_05_09-DE

La signature du Contrat Opérationnel de Mobilité, pour une durée de trois ans, permettra de disposer d'un cadre partagé pour la mise en œuvre d'actions opérationnelles, en particulier au bénéfice des territoires ruraux et des EPCI non compétents en matière de mobilité. Ce cadre facilitera l'articulation entre les actions du Plan de Mobilité Rurale et les dispositifs régionaux, renforcera la lisibilité des compétences et constituera un levier pour l'accompagnement technique et financier des projets locaux.

Animation de la plateforme MOBIHOP et déploiement de la communication digitale.
Dans le cadre de l'Axe 5 – *Communiquer et mettre en œuvre le Plan de Mobilité Rurale*, un travail continu est assuré sur la mise à jour et l'animation de la plateforme de mobilité du territoire, MOBIHOP. Cette action vise à garantir une information fiable, actualisée et accessible sur l'ensemble des offres de mobilité du Pays Sancerre Sologne (transports collectifs, transport à la demande, covoiturage, mobilités actives, aides à la mobilité). La mise à jour régulière de la plateforme contribue à améliorer la lisibilité de l'offre existante et à faciliter l'appropriation des solutions de mobilité par les habitants et les acteurs locaux.
En complément, un travail de communication régulier est mené via les outils numériques existants, notamment les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn) et les canaux associés à MOBIHOP, afin de valoriser les actions du territoire et de sensibiliser les habitants aux enjeux de mobilité. Cette communication permet de relayer les informations pratiques, les nouveautés, les dispositifs d'accompagnement et les événements liés à la mobilité durable, tout en renforçant la cohérence des messages diffusés. Elle participe ainsi à la mise en œuvre opérationnelle du PMR, en soutenant la visibilité des actions engagées et en favorisant l'adhésion des usagers aux solutions proposées sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 018-211800156-20260527-DC_2026_05_09-DE

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Mai 2018 : début de l'étude pré-opérationnelle portée par SOLIHA pour une nouvelle OPAH.
1er avril 2019 : signature de la convention OPAH avril 2019 - mars 2024 avec l'État et 5 communes cosignataires (Aubigny-sur-Nère, Boulleret, Saint-Satur, Sancerre et Veaugues) dans le cadre du volet de lutte contre les biens vacants et dégradés en centre-bourg avec la création de « fiches accession » afin de valoriser les aides éligibles.
Janvier 2021 : lancée le 1er janvier 2021, MaPrimeRénov' remplace le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) et les aides de l'Agence nationale de l'Habitat (Anah) « Habiter mieux agilité » et « Habiter mieux sérénité ».
Janvier 2022 : lancement de la marque France Rénov' au niveau national comme guichet unique du service public de la rénovation énergétique de l'habitat. Mon Accompagnateur Rénov' s'appuie sur le réseau des opérateurs de l'Anah et des Espaces Conseils France Rénov'. Pour les propriétaires bailleurs, le dispositif fiscal Loc'Avantages remplace le conventionnement « Cosse ». Remplacement de la Prime Habiter Mieux par la valorisation des CEE directement par les demandeurs auprès des fournisseurs d'énergie.
Mars 2024 : fin du dispositif Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du Pays Sancerre Sologne.

Bilan OPAH 2019-2024 :

BILAN FINANCIER	
Montant des travaux en €HT	5.870.000 €
Montant des subventions ANAH	2.460.000 €
Montant des aides du Pays Sancerre Sologne	215.000 €
CHIFFRES CLEFS	
Nombre de conseils	1.790
Nombre de dossiers engagés	180
Dont nombre de dossiers « Travaux lourds »	37
BILAN ÉNERGÉTIQUE	
Consommation des logements avant travaux	315 kWh/m²/an
Consommation des logements après travaux	148 kWh/m²/an
IMPACT SUR LES PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT	
Nombre entreprises différentes intervenues dans l'OPAH	317
Dont originaires de la Région Centre-Val de Loire	260
Dont originaires du Département du Cher	211

Montant moyen d'aide par logement : 2.324€ (pour un montant moyen de travaux de 25.132€).

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 018-211800156-20260527-DC_2026_05_09-DE

Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE)

Une PTRE est un dispositif ancré sur un territoire donné qui propose une mission de service public de proximité dédié aux ménages qui souhaitent rénover leur logement en mettant spécifiquement le curseur sur l'amélioration de la performance énergétique de leur logement.
Les missions dévolues aux PTRE sont les suivantes :

- Faire émerger une demande de travaux des ménages en simplifiant les processus au sein d'un « service public de proximité de la rénovation de l'habitat »,
- Mobiliser les professionnels du bâtiment et les accompagner pour mieux aborder le marché de la rénovation de l'habitat privé et plus particulièrement celui de la rénovation complète et performant et ses spécificités,
- Faciliter l'accès aux divers mécanismes financiers pour proposer une offre globale de financement et orienter les ménages vers des organismes proposant un accompagnement adapté,
- Développer une animation et une gouvernance qui associent l'ensemble des parties prenantes (acteurs de l'immobilier) afin de créer une dynamique d'acteurs.

Mars 2021 : approbation par l'Assemblée Syndicale pour le lancement d'une étude de préfiguration à la mise en place d'une PTRE sur le territoire et de répondre à l'appel à candidature pour accompagner au déploiement de ce dispositif par la Région Centre-Val de Loire
Juillet 2021 : lancement de l'appel à candidature pour l'étude de préfiguration et accompagnement à la création d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) de l'habitat privé du Pays Sancerre Sologne. Le bureau d'études AUXILIA est retenu.
Novembre 2021 : dépôt du projet suite à l'Appel à Candidature « PTRE nouvelle génération » de la Région Centre-Val de Loire.
Décembre 2021 : réunion de lancement de l'étude.
Novembre 2022 : délibération du comité syndical validant le principe de la mise en œuvre d'une PTRE à l'échelle du Pays dès 2023 et préparation des objectifs stratégiques et financiers en présence de Simon POUILLAUTE, directeur de projet énergie-climat au bureau d'études AUXILIA ; de Xavier DAGUIN, chargé de mission bâti durable à Bourges Plus pour la PTRE Bourges Plus et de Jean-Pierre CLAUSTRES, directeur de l'ALEC 18.
Décembre 2022 : notification de la Phase 3 « déploiement opérationnel de la PTRE ».
Octobre 2023 : réunion avec les futurs partenaires et validation du scénario retenu en Bureau Syndical. Élaboration du plan de communication.
Février 2024 : signature de la convention SARE entre la Région CVL et la PTRE du Pays Sancerre Sologne (structure de mise en œuvre) au titre du déploiement du programme SARE.
1er Avril 2024 : lancement de la PTRE (après la fin de l'OPAH 2019-2024 au 31 mars 2024).
Juillet 2024 : signature de la convention de collaboration entre AG2R LA MONDIALE et la PTRE du Pays Sancerre Sologne. Convention partenariale signée également avec l'Agence Locale de l'Énergie du Cher (ALEC18) en tant que point d'entrée Espace Conseil France Rénov' (ECFR) au niveau départemental, et pour le compte de la PTRE pour les demandes émanant du territoire, et avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher (CCI18) pour le volet accompagnement du Petit Tertiaire Privé (PTP). NB : Sans interlocuteur suite départ de leur Conseiller en transition écologique et énergétique, la Chambre des Métier et de l'Artisanat du Cher (CMA18) n'a pas signée notre convention multipartenariale pour l'année 2024.
Décembre 2024 : signature de la convention FEDER-FSE+ pour l'Animation de la PTRE.
Mars 2025 : signature de la Convention relative à la structuration et animation d'un groupement de professionnels de l'écoconstruction solidaire ÉCHOBAT
Octobre 2025 :

- **signature de la convention entre l'Agence Départementale de l'Information di Logement (ADIL) du Cher, dans le but d'offrir un service juridique neutre, gratuit et personnalisé sur les questions relatives au logement aux personnes sollicitant la structure (2025-2031).**

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 018-211800156-20260527-DC_2026_05_09-DE

- Tenue d'un stand Habitat à la Foire Exposition d'Aubigny-sur-Nère aux côtés des partenaires ALEC18, ADIL18 et Soliha Cher.





Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 018-211800156-20260527-DC_2026_05_09-DE

Pacte Territorial France Rénov'

Au 1er janvier 2025, la réforme de la contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales vise à proposer un cadre renouvelé pour la mise en œuvre du Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH). L'objectif est de proposer une offre de service public universelle pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat privé, sur l'ensemble du territoire et accessible à toute la population. C'est donc la fin des contractualisations OPAH et des plateformes France Rénov telles que nous les connaissions.

Le nouveau modèle de contractualisation se décline à deux niveaux : au niveau régional et au niveau territorial (EPCI ou Départements). Au niveau territorial, le pacte territorial France Rénov' se matérialisera sur le modèle des conventions de programme d'intérêt général (PIG).
Cette convention, qui fera l'objet d'un calibrage entre les moyens d'ingénierie à mettre en œuvre à l'échelle intercommunale et départementale, sera signée pour une durée de 3 à 5 ans renouvelable et se déclinera autour de 3 volets d'interventions :

- Volet dynamique territoriale (volet obligatoire)
- Volet information, conseil, orientation (volet obligatoire)
- Volet accompagnement (volet facultatif)

13 mars 2024 : CA de l'Anah, Délibération relative à la mise en œuvre du Pacte territorial France Rénov' (PIG).
9 octobre 2024 : CA de l'Anah, Délibération portant adaptation des modalités de mise en œuvre du pacte territorial France Rénov'
Automne 2024 : échanges entre le Conseil Départemental du Cher et le Pays sur la mise en place du Pacte Territorial France Rénov'.
Décembre 2024 : dans le cadre du déploiement du Pacte Territorial France Rénov' porté par l'Anah. Le Pays Sancerre Sologne a pris acte de l'engagement du Département du Cher pour porter ce nouveau dispositif organisé avec l'ensemble des partenaires : la DDT (Anah), le Conseil Régional, le Conseil Départemental, les EPCI et les Pays.
Septembre 2025 : signature du Pacte Territorial France Rénov' porté par le Département du Cher 2025-2028.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 018-211800156-20260527-DC_2026_05_09-DE

Contrat Local de Santé (CLS)

Qu'est-ce qu'un contrat local de santé (CLS) ?

Le Contrat Local de Santé est issu de la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé et Territoires) du 21 juillet 2009. C'est un outil qui permet à l'Agence Régionale de Santé (ARS) de contractualiser avec les collectivités territoriales et leurs groupements pour la mise en place de programmes d'actions spécifiques sur leur territoire et portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et de l'accompagnement médico-social.
La loi de modernisation du système de santé français du 26 janvier 2016 dans son article 1857 a conforté le Contrat Local de Santé comme mode de contractualisation entre l'ARS et les collectivités locales pour décliner le projet régional de santé sur un territoire donné.

Objectifs du Contrat Local de Santé

Le CLS a pour vocation, le soutien de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan Local de Santé porté par les élus locaux. Il, est établi sur mesure en fonction des spécificités du territoire et du projet régional de santé.
En misant sur la prévention et la coordination, le CLS vise à réduire les inégalités environnementales et sociales de Santé. Il sert à favoriser la coordination des acteurs sociaux, professionnels de santé, acteurs du médicosocial, etc., présents sur le territoire couvert par le CLS.

Diagnostic Local de Santé

Le Diagnostic Local de Santé a été réalisé par l'Observatoire Régional de Santé Centre Val de Loire (ORS). Ce dernier a été mandaté par l'Agence Régional de Santé qui pilote le dispositif.
Pour réaliser ce diagnostic, l'ORS a mené une étude quantitative qui a consisté à caractériser les ressources et les besoins du territoire. Dans ce diagnostic, nous retrouvons des données socio-économiques, des caractéristiques médico-sociales, et des données chiffrées des structures sanitaires, sociales et associatives existantes sur le territoire.
La partie qualitative du diagnostic fait état du ressenti des acteurs présents sur les difficultés mais aussi les forces du territoire. Au vu de leurs activités, leurs témoignages étaient nécessaires pour compléter l'étude quantitative effectuée. L'étude qualitative a aussi consisté à mener une enquête en micro trottoir sur certaines communes du territoire.
Il en a découlé trois axes prioritaires qui sont :

- **Multiplier et favoriser les actions autour de la prévention** (lutte contre les cancers ; les maladies chroniques ; les maladies cardiovasculaires ; lutte contre les conduites à risque ; la jeunesse et la parentalité ; la santé mentale)
- **Agir sur la qualité et l'hygiène de vie** (l'alimentation favorable à la santé et l'environnement favorable à la santé
- **Maintenir l'autonomie et favoriser l'accès aux soins** (l'accueil des étudiants en service sanitaire ; Favoriser l'accès aux soins ; Maintenir l'autonomie)

Également trois axes transversaux ont été retenus :

- Intervenir sur la réduction des inégalités territoriales et sur l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'accès au droit/ du système de santé
- Améliorer la connaissance des ressources présentes sur le territoire
- Favoriser la coordination des soins et des accompagnements, œuvrer en faveur du décloisonnement des approches médicales et sociales.

1er décembre 2021 : Engagement du Pays Sancerre Sologne auprès de l'ARS, dans la mise en place d'un Contrat Local de Santé
2 mars 2022 : Approbation de la demande par l'ARS et mandat à l'Observatoire Régional de Santé pour la réalisation du diagnostic
1er février 2023 : Prise de fonction du chargé de mission
10 mars 2023 : Enclenchement du Diagnostic Qualitatif de Santé avec les élus
5 septembre 2023 : Premier Comité de Pilotage

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 018-211800156-20260527-DC_2026_05_09-DE

3 octobre 2023 : Réunion Publique de restitution du Diagnostic Local de Santé
9 juillet 2024 : programme d'actions approuvé et validé en comité syndical, signature du CLS

Mise en œuvre du CLS
Mai 2024 : Formation de premiers secours en santé mentale à la Maison Départementale d'Actions Sociales du Cher à Aubigny sur Nère. Une session, de deux jours, financée par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher a regroupé huit stagiaires.
7 juin 2024 : Ciné-débat sur la sensibilisation des addictions au volant à l'Atomic Cinéma d'Aubigny sur Nère avec la Mission Locale du Pays Sancerre Sologne, l'association Addictions France du Cher, la Maison des Adolescents du Cher, l'association Addictions, Alcool, Vie libre, la brigade d'Aubigny sur Nère de la gendarmerie Nationale, des pompiers du SDIS du Cher et la mairie d'Aubigny sur Nère.
29 septembre 2024 : Co-organisation d'une action mobilité – santé avec la chargée de mission mobilité dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité en Pays Sancerre Sologne
08 octobre 2024 : Soirée sur l'Alimentation Favorable à la santé à Argent sur Sauldre : intervention du Dr Philippe WALKER, endocrinologue chef de l'unité de diabétologie-nutrition du Centre hospitalier Jacques Cœur à Bourges, intervention de Marinette LAURENSON-FERNANDEZ, diététicienne à Aubigny sur Nère.
18 octobre 2024 : Soirée de lutte contre le mal-être avec la MSA Beauce Cœur de Loire à Saint-Satur.
26 octobre 2024 : Animation d'une action de lutte contre les addictions au volant sur le marché d'Aubigny sur Nère avec la Mission Locale du Pays Sancerre Sologne, la Main routière, l'association Addiction France, l'association Addictions, Alcool Vie Libre, la Maison des Adolescents du Cher et la gendarmerie Nationale
19 février 2025 : Animation **« Bouges en famille »** organisée par la communauté de communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire dans le cadre de la convention Territoriale Globale encadrée par la Caisse d'Allocations Familiales du Cher, pour promouvoir les acteurs de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité du territoire, et faire émerger les besoins et demandes des familles et favoriser les liens familiaux.
7 mars 2025 : Au marché hebdomadaire de Vailly sur Sauldre, une **matinée de sensibilisation** organisée par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Cher dans le cadre des campagnes de dépistage du cancer du côlon : Mars Bleu.
Présentation du kit de dépistage par les professionnels, échanges avec les passants pour les inciter à réaliser leur dépistage, réponses à leurs questions, orientation vers la pharmacie la plus proche afin de récupérer les kits de dépistage.
Avril – juin 2025 : Publication d'un **calendrier** recensant les actions sur le territoire mettant en avant une Alimentation Favorable à la Santé. Sur ce calendrier, plusieurs initiatives de la part d'acteurs sociaux, de crèches, accueils de loisirs, mairies, etc.
Étaient également publiés sur ce calendrier, les ateliers du défi alimentation inscrits dans le Programme Alimentaire du Territoire du Pays Sancerre Sologne.
Mai – Décembre 2025 : Mise en place d'une série de webinaires **« Web Marathon en Pays Sancerre Sologne »**, donnant l'opportunité aux différents partenaires du CLS de présenter leurs structures et leurs missions. Cela a concerné autant les partenaires présents sur le territoire du Pays Sancerre Sologne que ceux rayonnant sur le département du Cher. Ces webinaires ont rassemblé 77 personnes au fil des 10 présentations planifiées.
5 et 12 Juin 2025 : Mise en place d'une **formation aux premiers secours en santé mentale** à destination des professionnels accompagnant des jeunes. Cette session de formation sur deux jours a été financée par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher et a bénéficié à 14 personnes.
05 juillet 2025 : **Journée de prévention des addictions** organisée à Saint-Satur.
Cette action a réuni plusieurs acteurs de la prévention des addictions et de la sécurité routière : l'entreprise Ethylot'Health, la Mission Locale du Pays Sancerre Sologne, l'Association Addictions, Alcool, Vie Libre, la gendarmerie Nationale et le Service Départemental d'Incendie et de secours.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 018-211800156-20260527-DC_2026_05_09-DE

Ont été mises en avant des méthodes ludiques de sensibilisation telles que la réalité virtuelle, la mise en situation avec des lunettes à vision trouble, un blind test ainsi que des projections de courts métrages.

11 Octobre 2025 : Déploiement du **colon tour** à la foire Expositions d'Aubigny sur Nère pour sensibiliser les habitants aux dépistages organisés des cancers.

Les partenaires présents : la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Giennois Berry, la ligue contre le Cancer, la CPAM du Cher. Cette journée a permis aux professionnels présents d'échanger avec environ 300 personnes dont certains se sont vus remettre un kit de dépistage pour le cancer du Colon.

Au total 15 kits ont été distribués car seulement les personnes éligibles pouvaient l'obtenir.

15 et 16 octobre 2025 : Deuxième session de **formation aux premiers secours en santé mentale** organisée à Boulleret. Cette session financée par l'Agence Régionale de Santé Centre Val de Loire (ARS) a réunion 9 participants (ciblage tout public).

3 novembre 2025 : Accueil commun des étudiants en **service sanitaire** à Mehun sur Yèvre avec le CLS du PETR Centre Cher.

90 étudiants ont répondu présents auprès de leurs instituts de formation et seront répartis dans les structures des deux territoires ayant postulé pour accueillir des stagiaires pendant deux semaines afin de mettre en place un projet de prévention. Il s'agit des étudiants souvent en 2e année de médecine, de kiné, de pharmacie, d'infirmerie et de maïeutique.

6 novembre 2025 : **Matinée de sensibilisation et de prévention des cancers** inscrits dans la campagne de dépistages organisés au marché de Saint-Satur par la CPAM du Cher. L'objectif était de convaincre les habitants sur la nécessité de répondre aux sollicitations de dépistage qui leur parviennent par courrier ou de prendre rdv auprès de leur pharmacie la plus proche qui est souvent homologuée pour distribuer des kits pour le dépistage du cancer du côlon.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 018-211800156-20260527-DC_2026_05_09-DE

Agenda 21 local

11 octobre 2012 : Présentation de l'Agenda 21 par NTC au Comité Syndical
2018 : Etude pré opérationnelle pour une nouvelle OPAH, lancement de l'étude pour l'élaboration d'un plan local de mobilité, lancement de l'élaboration du SCoT
2019 : Conventionnement pour une nouvelle OPAH 2019-2024 avec une action pilotage en direction des logements vacants en centre bourg, définition du plan de mobilité rurale, poursuite de l'élaboration du SCoT, réalisation d'une étude revitalisation du centre-ville d'Aubigny sur Nère
2020 : Mise en œuvre du plan de mobilité, poursuite de l'élaboration du SCoT (PADD, DOO).
2021 : Mise en œuvre du plan de mobilité, poursuite de l'élaboration du SCoT (DOO), lancement de la réflexion pour un Projet Alimentaire de Territoire (PAT)
2022 : Réalisation d'un plan-guide de Saint Satur, lancement du Contrat Local de Santé (diagnostic quantitatif)
2023 : Tenue des Etats Généraux du Système Alimentaire dans le cadre du PAT
2024 : Validation du plan d'actions du PAT, signature du Contrat Local de Santé pour 3 ans, lancement de la PTRE, étude de programmation pour la revitalisation du centre-bourg d'Ivoy le Pré
2025 : Approbation du SCoT, étude de revitalisation du centre-bourg de Nançay

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 018-211800156-20260527-DC_2026_05_09-DE

COMPÉTENCE OPTIONNELLE

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Sancerre Sologne

Elaboration, suivi et révision

- 05/07/2016 création de compétence optionnelle
- 21/07/2016 : arrêté préfectoral portant modification des statuts du Syndicat
- 06/12/2016 : validation du projet de périmètre
- 28/03/2018 : validation de la prescription d'élaboration du SCoT
- 10/2018 : choix du bureau d'études EAU pour l'élaboration du SCoT
- 18/12/2018 : réunion de lancement de l'élaboration du SCoT
- 16/09/2019 : 1ère réunion avec les Personnes Publiques Associées sur le diagnostic
- 03/03/2020 : débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables en Comité Syndical
- 17/11/2020 : présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) devant la CDPENAF
- 30/11/2021 : 2e débat sur le PADD en comité syndical
- 09/12/2021 : réunion publique à Aubigny sur Nère
- 23/10/2023 : réunion d'information pour les élus du territoire au cinéma d'Aubigny sur Nère et 3e débat sur le PADD en comité syndical
- 13/03/2024 : Arrêt du projet de SCoT
- avril-juillet 2024 : Consultation des Personnes Publiques Associées (PPA)
- 19/09/2024 : présentation du projet arrêté du SCoT devant la CDPENAF (avis favorable à l'unanimité)
- 14/10/202 – 15/11/2024 : Enquête publique (avis favorable)

2025

- 29/04/2025 : approbation du SCoT par le Comité Syndical de Pays
- 15/07/2025 : le SCoT est exécutoire et opposable
- 16/07/2025 : dépôt des documents constituant le SCoT sur le Géoportail de l'Urbanisme